



Solde de crédits d'une maison vendu aux enchères

Par **tioducato**, le **09/03/2018** à **17:40**

Bonjour, j'ai 3 frères et une sœur

Mes parents avait hypothéqué leur maison au bénéfice de ma Soeur

À aujourd'hui ma sœur n'a pas honoré les remboursements du crédit

La maison va être saisie à un prix inférieur au solde du crédit restant

Question :

Vers qui le créancier va t il se retourner pour avoir le restant du après la vente ?

Merci de vos avis

Bien cordialement

Merci de vos réponses

Par **Visiteur**, le **09/03/2018** à **18:09**

Bsr

Vos parents avaient accorder donc...une caution hypothécaire. Il faut voir les termes de cette caution, si c'était dans le cadre d'une caution solidaire ou si elle portait uniquement sur la maison. Un avocat vous sera peut-être utile.

Par **amajuris**, le **09/03/2018** à **18:43**

bonjour,
si vos parents s'étaient portés caution de leur fille, vos parents seront toujours débiteurs de la dette restante.
salutations

Par **tioducato**, le **09/03/2018** à **19:03**

Merci de vos réponses, pour info cette caution portait uniquement sur la maison, le Solde de la dette ma mère ne pourra hélas pas le payer, (mon pere décédé)
Pensez vous que le créancier peut se rabattre sur nous les frères ?
merci de vos avis